

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 512 A

Date de révision: 27.11.2024 Code du produit: 10512 Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

DINITROL 512 A

UFI: SH3X-P0FM-F00J-DY76

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Adhésifs, produits d'étanchéité

Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: DINOL GmbH

Rue: Pyrmonter Strasse 76 Lieu: D-32676 Luegde

Téléphone: + 49 (0) 5281 982980 Téléfax: + 49 (0) 5281 9829860

E-mail: msds@dinol.com

Interlocuteur: Labor

Service responsable: msds@dinol.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: centres antipoison et de toxicovigilance numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45

42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Aromatic polyisocyanate prepolymer

aromatic poly-isocyanate

Hexamethylene diisocyanate, oligomers

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 512 A

Date de révision: 27.11.2024 Code du produit: 10512 Page 2 de 13

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H317

Conseils de prudence

P261-P280-P333+P313

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants pertinents

| Nº CAS | Substance | | | Quantité | |
|-------------|--|--------------|------------------|-------------|--|
| | Nº CE | Nº Index | Nº REACH | | |
| | Classification (Règlement (CE) nº | 1272/2008) | | | |
| 127821-00-5 | Aromatic polyisocyanate prepolymo | er | | 60 - < 65 % | |
| | Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H319 H3 | 17 | | | |
| 53317-61-6 | aromatic poly-isocyanate | | | 15 - < 20 % | |
| | 500-120-8 | | | | |
| | Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H319 H317 | | | | |
| 141-78-6 | acétate d'éthyle | | | | |
| | 205-500-4 | 607-022-00-5 | 01-2119475103-46 | | |
| | Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066 | | | | |
| 28182-81-2 | Hexamethylene diisocyanate, oligomers | | | 1 - < 5 % | |
| | 931-274-8 | | 01-2119485796-17 | | |
| | Acute Tox. 4, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H332 H317 H335 | | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 512 A

Date de révision: 27.11.2024 Code du produit: 10512 Page 3 de 13

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| Nº CAS | Nº CE | Substance | Quantité |
|------------|---|--|-------------|
| | Limites de cond | entrations spécifiques, facteurs M et ETA | |
| 53317-61-6 | 500-120-8 | aromatic poly-isocyanate | 15 - < 20 % |
| | par voie orale: | DL50 = >5000 mg/kg | |
| 141-78-6 | 205-500-4 | acétate d'éthyle | 1 - < 5 % |
| | I. | par inhalation: CL50 = 50 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >20000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5620 mg/kg | |
| 28182-81-2 | 931-274-8 | Hexamethylene diisocyanate, oligomers | 1 - < 5 % |
| | par inhalation: CL50 = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg | | |

Information supplémentaire

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

Après contact avec la peau

Changer les vêtements imprégnés.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

NE PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un médecin.

Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO2), Poudre d'extinction. Brouillard d'eau. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 512 A

Date de révision: 27.11.2024 Code du produit: 10512 Page 4 de 13

5.3. Conseils aux pompiers

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection individuel

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettoyage

Assurer une aération suffisante.

Bien nettoyer les surfaces contaminées.

Ne pas rincer avec de l'eau.

Autres informations

Aucune information disponible.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Préventions des incendies et explosion

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 512 A

Date de révision: 27.11.2024 Code du produit: 10512 Page 5 de 13

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Conseils pour le stockage en commun

Non indispensable.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

température de stockage: 0 - 35 °C température maximale de stockage < 35°C température minimale de stockage < 0 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

| Nº CAS | Désignation | ppm | mg/m³ | f/cm³ | Catégorie | Origine |
|-----------|------------------|-----|-------|-------|--------------|---------|
| 141-78-6 | Acétate d'éthyle | 200 | 734 | | VME (8 h) | |
| | | 400 | 1468 | | VLE (15 min) | |
| 1333-86-4 | Noir de carbone | _ | 3,5 | | VME (8 h) | |

Valeurs de référence DNEL/DMEL

| Nº CAS | Désignation | | | |
|---------------|----------------------|-------------------|------------|---------------------|
| DNEL type | | Voie d'exposition | Effet | Valeur |
| 1333-86-4 | Carbon Black | | | |
| Salarié DNEL, | à long terme | par inhalation | systémique | 2 mg/m³ |
| Salarié DNEL, | à long terme | par inhalation | local | 2 mg/m³ |
| 141-78-6 | acétate d'éthyle | | | |
| Salarié DNEL, | à long terme | par inhalation | systémique | 734 mg/m³ |
| Salarié DNEL, | aigu | par inhalation | systémique | 1468 mg/m³ |
| Salarié DNEL, | à long terme | par inhalation | local | 734 mg/m³ |
| Salarié DNEL, | aigu | par inhalation | local | 1468 mg/m³ |
| Salarié DNEL, | à long terme | dermique | systémique | 63 mg/kg p.c./jour |
| Consommateu | r DNEL, à long terme | par inhalation | systémique | 367 mg/m³ |
| Consommateu | r DNEL, aigu | par inhalation | systémique | 734 mg/m³ |
| Consommateu | r DNEL, à long terme | dermique | systémique | 37 mg/kg p.c./jour |
| Consommateu | r DNEL, à long terme | par voie orale | systémique | 4,5 mg/kg p.c./jour |



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 512 A

Date de révision: 27.11.2024 Code du produit: 10512 Page 6 de 13

Valeurs de référence PNEC

| Nº CAS | Désignation | |
|---|------------------|-------------|
| Milieu enviro | onnemental | Valeur |
| 1333-86-4 | Carbon Black | |
| Eau douce | | 5 mg/l |
| Eau de mer | | 5 mg/l |
| 141-78-6 | acétate d'éthyle | |
| Eau douce | | 0,24 mg/l |
| Eau de mer | | 0,024 mg/l |
| Sédiment d'eau douce | | 1,15 mg/kg |
| Sédiment marin | | 0,115 mg/kg |
| Intoxication secondaire | | 0,20 mg/kg |
| Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | | 650 mg/l |
| Sol | | 0,148 mg/kg |

Conseils supplémentaires

Le mélange ne contient pas de substances classés comme nocifs ou dangereux pour l'environnement conformément à la Directive N° 67/548/CEE ou au règlement (CE) N° 1272/2008, ni auxquelles une valeur limite d'exposition professionnelle communautaire est attribuée, ni classées comme substance PBT (persistante, bioaccumulable et toxique)/vPvB (très persistante et très bioaccumulable), ni reporté dans la liste des « candidates à l'autorisation ».

8.2. Contrôles de l'exposition







Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protections sur les côtés (DIN EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374):

FKM (caoutchouc fluoré) période de latence: 480 min.

NBR (Caoutchouc nitrile) période de latence: 480 min.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Protection respiratoire

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 512 A

Date de révision: 27.11.2024 Code du produit: 10512 Page 7 de 13

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Pâte Couleur: noir

Odeur: caractéristique Seuil olfactif: non déterminé

Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

248 °C

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: non applicable Limite inférieure d'explosivité: non déterminé Limite supérieure d'explosivité: non déterminé 200 °C Point d'éclair: > 300 °C Température d'auto-inflammation: Température de décomposition: non déterminé non déterminé pH-Valeur: Viscosité cinématique: non déterminé Hydrosolubilité: Non miscible

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:non déterminéPression de vapeur:non déterminéDensité (à 20 °C):1,12 g/cm³Densité de vapeur relative:non déterminéCaractéristiques des particules:non applicable

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Le produit: non explosif.

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes non déterminé

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvant: 4,0 %
Point de ramollissement: non déterminé
Viscosité dynamique: non déterminé

Information supplémentaire

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 512 A

Date de révision: 27.11.2024 Code du produit: 10512 Page 8 de 13

10.5. Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FTAmél contrôlé

Dose

Espèce

Source

Date d'impression: 18.02.2025

CL50, inhalation (vapeur) (4 h)

367 mg/l

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 12,5 mg/l

| Nº CAS | Substance | | | | | |
|------------|-------------------------------------|---------------|----------|--------|--------|---------|
| | Voie d'exposition | Dose | | Espèce | Source | Méthode |
| 53317-61-6 | aromatic poly-isocyanate | | | | | |
| | orale | DL50 mg/kg | >5000 | Rat | | |
| 141-78-6 | acétate d'éthyle | | | | | |
| | orale | DL50 mg/kg | 5620 | Rat | | |
| | cutanée | DL50 mg/kg | >20000 | Lapin | | |
| | inhalation (4 h) vapeur | CL50 | 50 mg/l | Rat | | |
| 28182-81-2 | Hexamethylene diisocyar | nate, oligome | ers | | | |
| | orale | DL50 mg/kg | > 5000 | Rat | | |
| | inhalation (4 h) vapeur | CL50 | 11 mg/l | | | |
| | inhalation poussières/brouillard | ATE | 1,5 mg/l | | | |

Irritation et corrosivité

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Aromatic polyisocyanate prepolymer; aromatic poly-isocyanate;

Hexamethylene diisocyanate, oligomers)

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 512 A

Date de révision: 27.11.2024 Code du produit: 10512 Page 9 de 13

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune information disponible.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune information disponible.

Expériences tirées de la pratique

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Potentiel de troubles endocriniens Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| Nº CAS | Substance | | | | | | |
|------------|-----------------------------------|------------------|----------|-----------|--------------------------------------|--------|---------|
| | Toxicité aquatique | Dose | | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
| 53317-61-6 | aromatic poly-isocyanate | | | | | | |
| | Toxicité bactérielle aiguë | CE50 mg/l () | >10000 | | Boue activée | | |
| 141-78-6 | acétate d'éthyle | | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 | 230 mg/l | 96 h | Tête de boule | | |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r mg/l | 3300 | | Desmodesmus subspicatus | 48 h | |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 | 717 mg/l | | Daphnia magna (puce d'eau géante) | | |
| | Toxicité bactérielle aiguë | CE50 mg/l () | 2900 | | Pseudomonas putida | 16 h | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange

| Tad de definide dispension part la molarige. | | | | |
|--|---|--------|----|--------|
| Nº CAS | Substance | | | |
| | Méthode | Valeur | d | Source |
| | Évaluation | | | |
| 141-78-6 | acétate d'éthyle | | | |
| | OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E | 100 % | 28 | |
| | Facilement biodégradable (selon les critères OC | DE). | - | |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

| | DINITROL 512 A | |
|------------------------------|------------------------|---------------|
| Date de révision: 27.11.2024 | Code du produit: 10512 | Page 10 de 13 |

Coefficient de partage n-octanol/eau

| Nº CAS | Substance | Log Pow |
|----------|------------------|---------|
| 141-78-6 | acétate d'éthyle | 0,73 |

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour le mélange.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas mélanger à d'autres déchets. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Code d'élimination des déchets - Produit

DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION 080409

ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des

solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Eliminer en observant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

UN 3077 14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, 14.2. Désignation officielle de

SOLIDE, N.S.A. (Alkylsulfonic Acid Ester of Phenol) transport de l'ONU: 9

Ш

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes:



Code de classement: M7

Dispositions spéciales: 274 335 375 601

Quantité limitée (LQ): 5 kg Quantité exceptée: E1 Catégorie de transport: 3 Nº danger: 90



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 512 A

(Alkylsulfonic Acid Ester of Phenol)

Date de révision: 27.11.2024 Code du produit: 10512 Page 11 de 13

Code de restriction concernant les tunnels:

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification:

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes:

Ш

Code de classement:

Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ): 5 kg Quantité exceptée: F1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification:

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes:

9

UN 3077



274 335 375 601

UN 3077

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (

Matière dangereuse au niveau de l'environnement, solide, n.s.a.

ALKYLSULFONIC ACID ESTER OF PHENOL)

Ш



Marine pollutant:

Dispositions spéciales: 274, 335, 966, 967, 969

Quantité limitée (LQ): 5 kg Quantité exceptée: E1 EmS: F-A, S-F

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 3077

d'identification:

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes:

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (

ALKYLSULFONIC ACID ESTER OF PHENOL)

9 Ш

Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

Passenger LQ: Quantité exceptée: A97 A158 A179 A197

30 kg G Y956 E1



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 512 A

Date de révision: 27.11.2024 Code du produit: 10512 Page 12 de 13

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 956
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 400 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 956
IATA-Quantité maximale (cargo): 400 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Oui

L'ENVIRONNEMENT:



Date d'impression: 18.02.2025

Matières dangereuses: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (

ALKYLSULFONIC ACID ESTER OF PHENOL)

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2004/42/CE relative à COV 4,00 % dans les vernis et peintures: 44,8 g/l

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

Respecter la législation nationale sur les produits chimiques

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les

femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

Information supplémentaire

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,16.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 512 A

Date de révision: 27.11.2024 Code du produit: 10512 Page 13 de 13

Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquides inflammables

Acute Tox: Toxicité aiguë Eye Irrit: Irritation oculaire

Skin Sens: Sensibilisation cutanée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

| | • |
|--------------------|---|
| Classification | Procédure de classification |
| Eye Irrit. 2; H319 | Méthode de calcul |
| Skin Sens. 1; H317 | Méthode de calcul |

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

| H225 | Liquide et vapeurs tres inflammables. |
|------|--|
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, article 31, tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)